

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FREDERICTON**

**LE LUNDI 12 JUILLET 2010**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 12 juillet 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**PRÉSENCES**

Présences

**Conseil :**

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Dan Keenan et les conseillers Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen

**Personnel :**

Brenda L. Knight, secrétaire municipale  
Paul Stapleton, administrateur municipal  
Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint  
Barry MacKnight, chef de police  
Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics  
Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement  
Jane Blakely, directrice – Services généraux  
Tina Tapley, directrice des finances/trésorière municipale par intérim  
Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement  
Michelle Brzak, avocate municipale  
Dylan Gamble, ingénieur – Division de la voirie

**Sont absents :**

Stephen Chase, conseiller municipal  
Jordan Graham, conseiller municipal

**PRIÈRE**

Prière

Le pasteur Tim Guptill dit la prière.

**COMMENTAIRES DE MONSIEUR LE MAIRE – FERMETURE  
DU PONT PRINCESS MARGARET**

Commentaires de Monsieur le maire – Fermeture du pont Margaret

Monsieur le maire Brad Woodside remercie les résidents pour leur patience et leur collaboration durant la période de fermeture du pont Princess Margaret. Il félicite en outre le conseiller Bruce Grandy pour son travail avec le gouvernement provincial dans ce dossier.

Le conseiller Stephen Kelly encourage les usagers des sentiers à faire preuve de prudence de façon à préserver la sécurité, lorsqu'ils les utilisent, en particulier les cyclistes qui y circulent de plus en plus vite.

Soulignons que la fréquentation des sentiers a augmenté de 300 % depuis la fermeture du pont le 5 juillet.

**SOCIÉTÉ DE L'ARTHRITE, SOLLICITATION PORTE À PORTE**

Société de l'arthrite,  
sollicitation porte à porte

Réception d'une demande d'approbation de Karen Buchanan, au nom de la Société de l'arthrite, visant la tenue d'une campagne de sollicitation porte à porte durant le mois de septembre 2010.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Société d'arthrite – division du Nouveau-Brunswick, la permission de mener sa campagne de sollicitation porte à porte à Fredericton durant le mois de septembre 2010, Mois de l'arthrite juvénile.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**EXERCICE MILITAIRE**

Exercice militaire

**Proposé par le conseiller Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown, la permission de tenir son entraînement militaire (exercice d'observation en milieu urbain) dans le secteur de la rue Queen et de la place des Officiers au centre-ville de Fredericton et à l'hôtel de ville (accès à la tour de l'horloge compris) de 8 h à 16 h, le mercredi 27 octobre 2010; QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents intitulés *Right of Use*.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T10-57, ÉCLAIRAGE DE RUES – AMÉNAGEMENT DE L'EST DE LA VILLE**

Appel d'offres T10-57,  
éclairage de rues – contrat  
adjudgé à Liteco Inc.

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE** le contrat découlant de l'appel d'offres T10-57, Éclairage de rues – Aménagement de l'Est de la ville, pour Ingénierie et travaux publics, soit adjugé à *Liteco Inc.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 81 721,60 \$, TVH comprise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DU TRÉSORIER**

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que, conformément au paragraphe 29.06 de l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'Administration et le conseil municipal, les dépenses du mois de juin 2010 totalisant vingt et un million deux cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-neuf dollars et vingt-cinq cents (21 291 089,25 \$) soient soumises pour ratification.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T10-58, VILLE DE FREDERICTON – ENTRETIEN ET/OU REMPLACEMENT DU TOIT DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON ET DU PLAYHOUSE DE FREDERICTON**

Appel d'offres T10-58 – contrat adjugé à Flynn Canada Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-58, Ville de Fredericton – Entretien et/ou remplacement du toit de la Bibliothèque publique de Fredericton et du Playhouse de Fredericton, à Flynn Canada Ltd., moins-disant répondant aux spécifications du Forfait 3 (adjudication du contrat pour appel d'offres conjointe), au prix soumissionné de 343 520 \$, TVH comprise, moins rabais de 0,5 %, compte tenu de l'échéance de paiement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q36-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE – STATIONNEMENT CAMPBELL (BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON)**

Reconduction – demande de prix Q36-9 – contrat adjudgé à R&S Davidson & Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante : **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q36-9 – déneigement, salage et sablage au stationnement Campbell Close (Bibliothèque publique de Fredericton) pour la Ville de Fredericton – avec *R&S Davidson & Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 4508,70 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q37-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU PARC-AUTOS DE LA RUE YORK.**

Reconduction – demande de prix Q37-9 – contrat adjudgé à R&S Davidson & Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q37-9 – déneigement, salage et sablage au stationnement de la rue York pour la Ville de Fredericton – avec *R&S Davidson & Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 13 447 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q39-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AUX PARCS-AUTOS DE LA RUE QUEEN ET DU HAUT DE LA RUE QUEEN**

Reconduction – demande de prix Q39-9 – contrat adjudgé à C-Mac Property Services Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de

**prix Q39-9 – déneigement, salage et sablage – pour la Ville de Fredericton aux stationnements de la rue Queen et haut de la rue Queen, avec *C-Mac Property Services Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 10 396 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q41-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DU CHEMIN KIMBLE.**

Reconduction – demande de prix Q41-9 – contrat adjugé à Nutri-Lawn

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q41-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers chemin Kimble pour la Ville de Fredericton – avec *Nutri-Lawn*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 7621,85 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q42-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À L'ARÉNA LADY BEAVERBROOK**

Reconduction – demande de prix Q42-9 – contrat adjugé à Douglas J. Kelly

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q42-9 – déneigement, salage et sablage à la patinoire Lady Beaverbrook pour la Ville de Fredericton – avec *Douglas J. Kelly*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 4520 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q43-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DE POMPIERS DE LA RUE YORK.**

Reconduction – demande de prix Q43-9 – contrat adjugé à WayBren Enterprises Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q43-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers rue York pour la Ville de Fredericton – avec *WayBren Enterprises Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 16 950 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q44-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À L'ARÉNA YORK.**

Reconduction – demande de prix Q44-9 – contrat adjugé à Wendell Thomas and Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q44-9 – déneigement, salage et sablage à l'aréna York pour la Ville de Fredericton – avec *Wendell Thomas and Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 3955 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q45-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DU CHEMIN ROYAL**

Reconduction – demande de prix Q45-9 – contrat adjugé à Wendell Thomas and Sons Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q45-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers chemin Royal pour la Ville de Fredericton – avec *Wendell Thomas and Sons Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 1921 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q46-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE À LA CASERNE DE POMPIERS DE FREDERICTON-NORD (TWO NATIONS CROSSINGS)**

Reconduction – demande de prix Q46-9 – contrat adjugé à WayBren Enterprises Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q46-9 – déneigement, salage et sablage à la caserne de pompiers de la rive Nord (Two Nations Crossings) pour la Ville de Fredericton – avec *WayBren Enterprises Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 15 820 \$, TVH comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RECONDUCTION – DEMANDE DE PRIX Q47-9 – DÉNEIGEMENT, SALAGE ET SABLAGE AU TERRAIN CONTIGU AU GARAGE DE LA RUE BRUNSWICK (535, RUE BRUNSWICK, FREDERICTON, N.-B.)**

Reconduction – demande de prix Q47-9 – contrat adjugé à C-Mac Property Services Ltd.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise le renouvellement du contrat découlant de la demande de prix Q47-9 – déneigement, salage et sablage au lot adjacent au garage de stationnement rue Brunswick (535, rue Brunswick, à Fredericton, au N.-B.) pour la Ville de Fredericton – avec *C-Mac Property Services Ltd.*, soumissionnaire moins-disant et ayant obtenu la meilleure note, pour le prix total proposé de 5424 \$, TVH

comprise, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION D'UN AGENT DE CONTRÔLE DES ANIMAUX  
À TITRE D'AGENT D'EXÉCUTION DES ARRÊTÉS**

Nomination d'un agent de contrôle des animaux à titre d'agent d'exécution des arrêtés

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que, en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la Police*, le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente la nomination d'Angela Susan Bernice Phillips à titre d'agent d'exécution d'arrêtés pour la Ville de Fredericton, soit de l'arrêté n° S-9, Arrêté visant à prévenir les nuisances, et des amendements s'y rattachant, et de l'arrêté n° S-11, Arrêté concernant le contrôle des animaux, et des amendements s'y rattachant pour la Ville de Fredericton.

À ce sujet, le conseiller Bruce Grandy demande si les demandes adressées au numéro sans frais de la SPCA seront réacheminées au personnel municipal affecté au contrôle des animaux.

Alex Forbes, directeur adjoint aux services d'aménagement, indique qu'il s'en informera et transmettra l'information au maire et aux conseillers.

La motion initiale est mise au vote et déclarée **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**ASSENTIMENT DU CONSEIL – PROM. BROOKSIDE,  
PHASE II (NORTHRUP HOLDINGS LTD.)**

Assentiment du conseil - prom. Brookside, Phase II (Northrup Holdings Ltd.)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Bruce Grandy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le plan final de lotissement produit par Eastern Land Surveys (1993) Ltd., intitulé « Subdivision Plan, Northbrook Heights Subdivision 10-1 Showing Lots 09-29 to 09 -- 57 », promenade Brookside et rues Youseff, Glennorth et Hollynorth (public), à Fredericton, comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, conformément au paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DE ZONAGE – 634-644, RUE QUEEN (DORA CONSTRUCTION/CITY OF FREDERICTON)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier le plan municipal et l'arrêté de zonage (Z-2) afin de permettre la construction d'un hôtel de 36 m de hauteur, comptant 126 chambres, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale déclare avoir reçu trois lettres d'opposition au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-1.13**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-1.13, Arrêté visant à adopter un plan municipal pour la ville de Fredericton, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-1.13, Arrêté visant à adopter un plan municipal pour la ville de Fredericton, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.700**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.700, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.700, visant à modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

*En raison de leur absence à la séance du 28 juin 2010, moment où les oppositions ont été entendues, les conseillers Bruce Grandy et Steven Hicks s'excusent et quittent la salle à 19 h 47.*

Audience publique –  
Modification du plan  
municipal et de zonage –  
634-644, rue Queen (Dora  
Construction/City of  
Fredericton)

Première lecture de l'arrêté  
n° Z-1.13

Deuxième lecture de l'arrêté  
n° Z-1.13

Première lecture de l'arrêté  
n° Z-2.700

Deuxième lecture de l'arrêté  
n° Z-2.700

Les conseillers Bruce  
Grandy et Steven Hicks  
quittent la salle

**REZONAGE – 512, CHEMIN WOODSTOCK (CITY OF FREDERICTON)**

Rezonage – 512, chemin Woodstock (City of Fredericton)

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.701**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.701, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.701 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.701 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.701, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.701

**ADOPTION DES CONDITIONS – MODIFICATION DE ZONAGE – 247, RUE DUNDONALD (EL-ZAYAT VENTURES LTD.)**

Adoption des conditions – Modification de zonage – 247, rue Dundonald (El-Zayat Ventures Ltd.)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, par la modification de la zone d'habitation 3 A (TP-3A) afin de permettre la construction d'un immeuble à appartements de quatre unités au 247, rue Dundonald, comme le précise l'arrêté n° Z-2.702 :**

- a) Limiter à quatre (4) le nombre d'unités résidentielles et, dans chacune d'elles, limiter le nombre de chambres à coucher à deux (2).
- b) Assurer l'aménagement des quatre (4) unités à l'intérieur de l'enveloppe du bâtiment actuel.
- c) Assurer l'accès, la viabilisation et l'installation d'un dispositif antiretour à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Obtenir un permis de construire avant le début des travaux, lesquels doivent être conformes au Code national du bâtiment.
- e) Rendre le stationnement conforme aux dispositions de l'arrêté de zonage Z-2 et soumettre un plan de stationnement et d'aménagement paysager à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

- f) Refaire l'aménagement paysager dans la marge de recul frontale de 6 m.
- g) Obtenir du ministère de l'Environnement la confirmation que le site convient bien à l'usage résidentiel projeté.

**ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ; le conseiller Stephen Kelly ayant voté contre.**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.702**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° Z-2.702, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ; le conseiller Stephen Kelly ayant voté contre.**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.702 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.702 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 2**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.702, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ; le conseiller Stephen Kelly ayant voté contre.**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.702

**ADOPTION DES CONDITIONS – REZONAGE, MODIFICATION DE ZONAGE, LOTISSEMENT ET APPROBATION D'ODONYME – PROMENADE VALCOUR (OAKRIDGE MANUFACTURING INC.)**

Adoption des conditions – Rezonage, lotissement et approbation de nom de rue – Promenade Valcour (Oakridge Manufacturing Inc.)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE, conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° (Z-2) en vue de rezoner le terrain sis en retrait d'un prolongement de la promenade Valcour de zone industrie de service à route commerciale (H.C.), et de créer quatre (4) parcelles commerciales constructibles, comme le précise l'arrêté n° Z-2.704 :**

- a) Fournir un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 64/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

- b) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Concevoir et installer les services d'eau, d'égout sanitaire et d'égout pluvial à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Préparer pour chaque parcelle, avant la délivrance du permis de construire, un plan de paysagement détaillé comprenant les clôtures, et ce, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- f) Assumer, en tant que lotisseur, les coûts de viabilisation.
- h) Prolonger la promenade Valcour jusqu'à la limite est de la parcelle 10-163.
- i) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres services publics toutes les servitudes jugées nécessaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.704**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.704, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté de zonage de The City of Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11,1 (1) et (2) de la Loi sur les municipalités. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.704 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.704 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.704, visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.704

**Approbation de lotissement**

Approbation de lotissement

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE soit approuvé le lotissement visant à créer quatre (4) parcelles commerciales constructibles en bordure d'un prolongement de la promenade Valcour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Approbation de l'odonyme cour Ashton Cour**

**Proposé par le maire adjoint Dan Keenan, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil approuve l'odonyme cour Ashton Court. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation de l'odonyme cour Ashton Court

**ADOPTION DES CONDITIONS – REZONAGE – 59-565, RUE UNION (J&G HOLDINGS)**

Adoption des conditions – Rezonage – 559-565, Rue Union (J&G Holdings)

**Adoption des conditions**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE conformément à l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° (Z-2) en vue de rezoner le terrain sis aux 559-565, rue Union, pour faire passer la classification de zone résidentielle 6 (R-6) à résidentielle 5 (R-5), comme le précise l'arrêté n° Z-2.705 :**

- a) Construire et conserver les cinq maisons en rangée de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 65/10.
- b) Rendre la conception de l'extérieur de la structure essentiellement conforme au plan IV joint au rapport d'urbanisme 65/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Par dérogation aux conditions a) et b), inverser la conception des maisons en rangée des parcelles 10-167 et 10-168, de manière perpendiculaire à la rue Union, afin de maximiser la distance entre la rue Union et la première entrée de cour.
- d) Fournir, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, un plan détaillé de stationnement et de paysagement.
- e) Ériger, à la satisfaction de l'agent d'aménagement, une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 m le long des limites ouest et nord du terrain.
- f) Fournir l'accès, la viabilisation ainsi qu'un plan de nivellement à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Limiter la largeur des entrées de cour conformément au chapitre 6 (Stationnement, accès, chargement et éclairage) de l'arrêté de zonage Z-2.
- h) Ne pas aménager d'accès à la rue Union sur le terrain.

- i) Assurer séparément les services d'eau et d'égout nécessaires pour chaque maison.
- j) En tant que requérant, négociier de bonne foi avec la Ville de Fredericton pour vendre une petite partie de terrain à l'angle de la rue Union et de la cour Crerar aux fins d'entretien de voirie, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.705**

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° Z-2.705 visant à modifier l'arrêté n° Z-2, arrêté relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté n° Z-2.705 par numéro d'article

L'arrêté n° Z-2.705 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.705, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.705

**ABSENCE DE CONSEILLERS**

Absence de conseillers

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marylin Kerton QUE les conseillers Stephen Chase et Jordan Graham soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La séance est levée à 19 h 51.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

*(Sgd.) Karen Garrett*

---

Karen Garrett  
Secrétaire de séance